Mort atroce de Myrtille à Six-Fours : un suspect interpellé, un mois après la découverte de la chatte mutilée

Un suspect a été interpellé dans l'enquête sur la mort de Myrtille, retrouvée mutilée près du collège Reynier à Six-Fours.

Myrtille, une chatte Maine Coon, avait été retrouvée morte dans des circonstances particulièrement violentes près du collège Reynier, à Six-Fours-les-Plages. Un suspect a depuis été interpellé dans le cadre de l'enquête. (©Association Ch'amis pour la vie)

Par Léa Nicosia
Publié le 24 sept. 2026 à 17h22

Un mois après la découverte de Myrtille, l'enquête connaît un important **rebondissement**. Un suspect a été interpellé dans le cadre des investigations menées après la mort de cette chatte Maine Coon, retrouvée dans des circonstances particulièrement **violentes** près du collège Reynier, à Six-Fours-les-Plages (Var).

C'est l'association **Ch'Amis pour la Vie**, qui s'était mobilisée dès les premières heures et annonce son intention de se constituer partie civile, qui a révélé cette nouvelle ce jeudi 24 septembre.

Selon l'association, la personne soupçonnée d'être à l'origine de la mort de Myrtille a reconnu les faits. Une information qui était particulièrement attendue par les habitants **mobilisés** depuis la découverte du corps, le 23 août dernier.

À lire aussi

Un chat retrouvé mort dans des circonstances atroces dans le Var, les habitants sous le choc

« C'est la nouvelle que nous attendions tous »

Sur ses réseaux sociaux, Ch'Amis pour la Vie dit attendre ce moment depuis « un mois », depuis l'horrible découverte du corps de Myrtille.

« La personne soupçonnée d'être à l'origine de cet acte (…) a été **interpellée** et a avoué ! », écrit l'association, qui félicite les enquêteurs pour leur travail. Elle rappelle toutefois que la suite appartient désormais à la **justice**.

« L'association Ch'Amis pour la Vie se constituera partie civile pour Myrtille », annonce-t-elle. Elle entend ainsi être présente dans la procédure et « porter sa **voix** ». Pour l'association, Myrtille ne doit pas être réduite à un simple fait divers.

« Myrtille n'était pas "**seulement** un chat". Elle était un être vivant, aimé par sa famille, connu de tout un quartier… et elle avait le droit de **vivre** », écrit-elle.

À ce stade, l'interpellation et la reconnaissance des faits sont rapportées par l'association. Les suites judiciaires devront préciser la nature exacte des faits reprochés au suspect et les éventuelles poursuites **engagées**.

Un mois après le choc de Six-Fours

Le 23 août, vers 7h30, des témoins avaient donné **l'alerte** après avoir découvert le corps d'un chat à proximité du collège Reynier. L'animal avait été dépecé et son corps retrouvé placé sur un poteau de clôture. Sa peau avait été accrochée à un autre poteau, quelques mètres plus loin.

Grâce à sa puce électronique, la chatte avait rapidement été **identifiée**. Il s'agissait de Myrtille, une Maine Coon appartenant à une habitante du quartier.

La propriétaire avait déposé plainte. L'enquête avait été confiée aux policiers du commissariat de Sanary-sur-Mer, chargés de déterminer les circonstances précises de sa mort et de retrouver le ou les **responsables**.

À l'époque, les enquêteurs avaient notamment étudié des éléments issus de la **vidéosurveillance** de la commune. Des images susceptibles de faire avancer les investigations avaient été examinées.

Une forte mobilisation autour de Myrtille

Après la découverte, l'émotion avait rapidement dépassé le quartier du collège Reynier. Une pétition réclamant « **justice** pour Myrtille » avait dépassé les **21 000** signatures en quelques jours.

De nombreux habitants avaient alors exprimé leur incompréhension et leur colère sur les réseaux sociaux. « Bravo aux enquêteurs qui n'ont rien lâché. Maintenant que justice soit rendue pour cet acte **abominable** », écrit aujourd'hui une habitante après l'annonce de l'interpellation.

D'autres messages témoignent encore de l'émotion suscitée par la disparition de la chatte : « Que cet acte ignoble soit **puni**, même si cela ne remplacera pas Myrtille et n'atténuera pas le chagrin de sa propriétaire. »

Une autre personne écrit être « en **pleurs** devant cette nouvelle », adressant son soutien à la propriétaire.

La justice doit désormais prendre le relais de **l'enquête**. Les prochaines étapes permettront de déterminer les éventuelles poursuites et les suites données au dossier.

Personnalisez votre actualité en ajoutant vos villes et médias en favori avec Mon Actu.